



SÉANCE DU 10 FEVRIER 2017 – 20H.30 **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

Présents : tous les Conseillers Municipaux à l'exception de M. GENTRIC Jean Jacques (pouvoir à M. BERNARD Ronan), Mme JONCOUR Martine (pouvoir à M. LE GUELLEC Yves), Mme SIMON Catherine et Mme BUHANNIC Hélène.

Secrétaire de séance : Mme CONAN Solène.

⇒ MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME :

L'inventaire des bâtiments susceptibles de changer d'affectation est en cours d'élaboration. Une mission d'assistance est confiée au CIT de Pont l'Abbé pour un montant de 6.900 € H.T.

⇒ LOTISSEMENT COROLLER :

Une esquisse de projet du futur quartier de l'espace Coroller élaborée par Finistère Habitat et Douarnenez Habitat a été présentée aux Conseillers.

Ce projet sera à retravailler en tenant compte des griefs émis et notamment concernant les tailles des lots estimées trop petites. Cinq logements seront également aménagés dans le presbytère.

⇒ ELEVAGE AVICOLE :

Le Conseil décide de ne pas donner d'avis sur un projet d'extension d'un élevage avicole à Cleondourc'h Nevez à Gourlizon compte tenu que le territoire communal n'est pas concerné par ce dossier.

⇒ LOTISSEMENT DE COUMOLLEC :

Le Conseil est favorable au montage proposé par un riverain de réaliser une viabilisation commune moyennant une participation financière.

⇒ ACHAT DE TERRAINS:

Le Conseil a décidé de se porter acquéreur de deux petites parcelles au Hameau de Kerstridic afin de les rassembler en vue de constituer un lot à bâtir.

⇒ LOTISSEMENT DE GUERVEUR :

Une modification du plan de masse du lotissement sera engagée en vue de prévoir le rétrécissement de la voirie au bénéfice de la circulation piétonne ainsi que pour le déplacement de l'accès au lot n°6. Un réexamen du plan sera donc engagé.

⇒ REUNIONS PUBLIQUES:

Le Conseil valide l'idée d'organiser prochainement des réunions publiques d'information sur les projets importants de la commune : lotissements, aménagements de rues etc...

⇒ SCHEMA EAUX PLUVIALES:

L'étude en vue de la réalisation du schéma directeur des eaux pluviales est en cours d'achèvement. L'inventaire réalisé par le cabinet Tellurique a été présenté aux élus. Le projet définitif sera remis prochainement.

➤ FLEURISSEMENT:

Le Conseil a validé les différents axes de travail proposés par la commission fleurissement suite aux remarques pertinentes du jury départemental.

➤ COMPTE ADMINISTRATIF 2016 :

Les Conseillers Municipaux ont voté à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2016 pour le budget principal et les budgets annexes des lotissements communaux. Ceux-ci peuvent se résumer comme suit :

- budget principal :

- section de fonctionnement :

- dépenses: 737.578,58 €
- recettes: 1.039.878,29 €
-excédent de clôture : 302.299,71 €

- section d'investissement :

- dépenses : 518.847,44 €
- recettes : 429.151,18 €
- déficit de clôture : 89.696,26 €
Affectation de l'excédent : 162.332,00 €

- budgets annexes :

- lotissement Roz Ar Lann :

- section de fonctionnement :

- dépenses: 24.361,63 € - recettes: 0
- déficit de clôture : 24.361,63 €

- lotissement Hameau de Guerveur :

- section de fonctionnement :

- dépenses: 132.150,91 € - recettes: 82.094,90 €
- déficit de clôture :50.056,01 €

- lotissement de Coumoullec :

- section de fonctionnement :

- dépenses:141.313,97 € - recettes: 0 €
- déficit de clôture :141.313,97 €

- section d'investissement :

- dépenses: 120.000,00 € - recettes:240.000,00 €
- excédent de clôture :120.000,00 €

➤ TARIFS COMMUNAUX:

Le Conseil décide de majorer les tarifs communaux de 1% pour l'exercice 2017.

➤ ORIENTATIONS BUDGETAIRES:

Pour 2017 le Conseil opte pour le maintien à 100.000 € de financement des entretiens et achats courants en voirie, bâtiments et matériel.

Les futures dépenses importantes liées aux aménagements urbains pourront être financées par emprunt sur 25 ans.

La question de la fiscalité en 2017 sera examinée lors du vote du budget.

➤ PERSONNEL:

Le Conseil a instauré l'autorisation du temps partiel pour les agents titulaires dans la limite de 50% et au maximum une année.

Un emploi saisonnier est créé pour le service technique jusqu'en septembre 2017.
